République Française Département du Jura Commune de MESNAY

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mars 2023

Conseillers en exercice : 12 Conseillers présents : 11

Date de Convocation : 16 mars 2023

Absents excusés : C. Aubry

Secrétaire de séance : C. Pouillard

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Comptes administratifs 2022

Budget commune

budget commune										
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF										
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE					
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents				
Résultats reportés2021	-€	410 516,71 €	130 682,64 €	-€	-€	279 834,07 €				
Opérations de l'exercice	378 056,40 €	362 918,14 €	109 900,36 €	170 555,43 €	487 956,76 €	533 473,57 €				
TOTAUX	378 056,40 €	773 434,85 €	240 583,00 €	170 555,43 €	487 956,76 €	813 307,64 €				
Résultats de clôture2022	-€	395 378,45 €	70 027,57 €	-€	- €	325 350,88 €				
Restes à réaliser					- €	-€				
TOTAUX CUMULES	378 056,40 €	773 434,85 €	240 583,00 €	170 555,43 €	487 956,76 €	813 307,64 €				
RESULTATS DEFINITIFS	-€	395 378,45 €	70 027,57 €	-€	-€	325 350,88 €				

Budget eau

buuget eau									
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés2021	-€	-€	92 418,19 €	-€	92 418,19 €	-€			
Opérations de l'exercice	66 432,34 €	171 568,54 €	46 990,05 €	65 367,33 €	113 422,39 €	236 935,87 €			
TOTAUX	66 432,34 €	171 568,54 €	139 408,24 €	65 367,33 €	205 840,58 €	236 935,87 €			
Résultats de clôture2022	-€	105 136,20 €	74 040,91 €	-€	- €	31 095,29 €			
Restes à réaliser					- €	-€			
TOTAUX CUMULES	66 432,34 €	171 568,54 €	139 408,24 €	65 367,33 €	205 840,58 €	236 935,87 €			
RESULTATS DEFINITIFS	-€	105 136,20 €	74 040,91 €	-€	-€	31 095,29 €			

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs.

2. Comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2022 établis par le trésorier et qui correspondent aux comptes administratifs.

3 Affectation du résultat

Suite à l'adoption des comptes administratifs, le Conseil Municipal accepte :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 325 350.88 € au compte 002 et de 70 027.57 € au compte 1068 pour le besoin net d'investissement dans le budget primitif de la commune.

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 31 095.25€ au compte 002 et de 74040.91 € pour le besoin d'investissement pour le budget eau.

4. Vote des taxes

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2023 soit :

Taxe foncière bâtie : 40.83 %
Taxe foncière non bâtie : 28.23 %
Taxe d'habitation : 9.47 %

5. Budgets primitifs 2023

Budget commune: Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 664 660 € pour la section fonctionnement et 656 541 € pour la section d'investissement.

Budget eau: Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 108500 € pour la section fonctionnement et 145 740 € € pour la section d'investissement.

6. Délibération enfouissement Télécom rue du Clos Blanchot

Le maire informe le conseil municipal qu'une proposition financière d'Orange d'un montant de 4 563.63€ TTC pour l'étude de génie civil et fournitures du matériel et la dépose des câbles aériens et repose en souterrain + la dépose des poteaux bois. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

7. Questions diverses

- a) Gilles CREUZOT demande à Mr le Maire d'utiliser ses pouvoirs de police pour faire évacuer les gravats, et autres déchets du bâtiment, présents depuis trop longtemps, rue du Clos du Blanchot (vers la fontaine) et grande rue face au monument aux morts. Il demande également que soient rebouchés les trous dans la chaussée rue de la Résistance et rue Bardenet.
- b) Claude BROCARD donne compte rendu de la dernière réunion du SICTOM. Pour information un broyeur est mis à disposition à la collectivité en cas de besoin.

Mise en place de la redevance incitative à la réduction des déchets en 2024, et des conteneurs aériens collectifs qui remplaceront les bacs collectifs actuels. Une visite sur la commune avec le Sictom est organisée afin de déterminer les emplacements.

- c) Claude SAILLARD nous fait part des problèmes de stationnements gênants et dangereux dans la commune de plus en plus fréquents.
- d) Claude SAILLARD informe que l'état sanitaire de la foret devient inquiétant et suggère une révision du plan de sauvegarde de l'ONF et souhaite que l'on exploite au maximum les arbres malades avant d'abattre les arbres sains.
- e) Alain LABBEZ nous fait part du projet du SIVOS de regrouper les classes élémentaires dans un seul bâtiment (école Morel) libérant ainsi le bâtiment de l'école Aragon afin que la communauté de communes puisse y installer le CLSH (centre de loisirs) et l'école de musique. Un projet de réhabilitation d'environ 1 000 000 € va être étudié afin de remettre le bâtiment aux normes (électricité, accessibilité, isolation, chauffage, création et rénovation des salles de classe), ce qui représenterait environ un coût de 3 800 € par an (soit 6.5 € par habitant) pour la commune sur 25 ans.

Fin de séance